



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



01

RISQUES ET PRÉVENTIONS

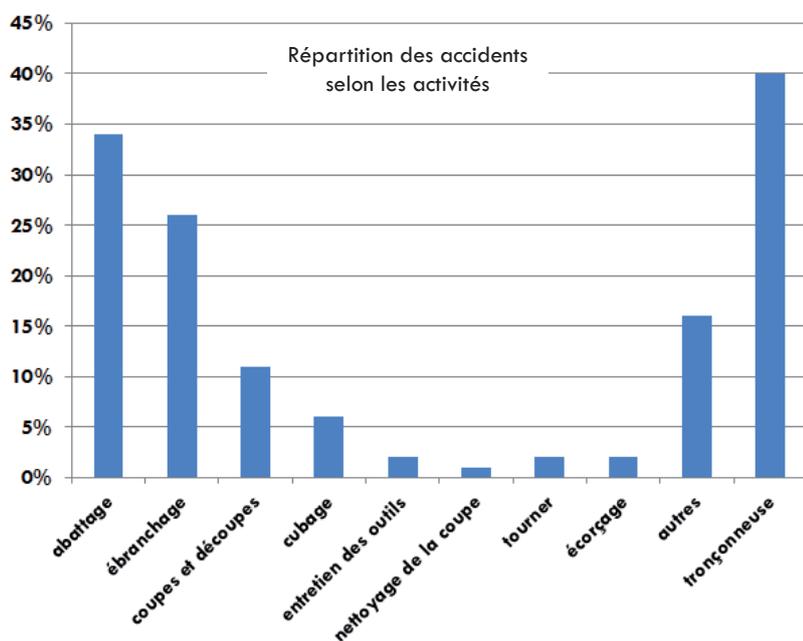


De tous les travaux forestiers, l'abattage suscite hélas le plus d'accidents majeurs : le port de protections individuelles est rare et les compétences de l'amateur semblent lacunaires.

1. RISQUES

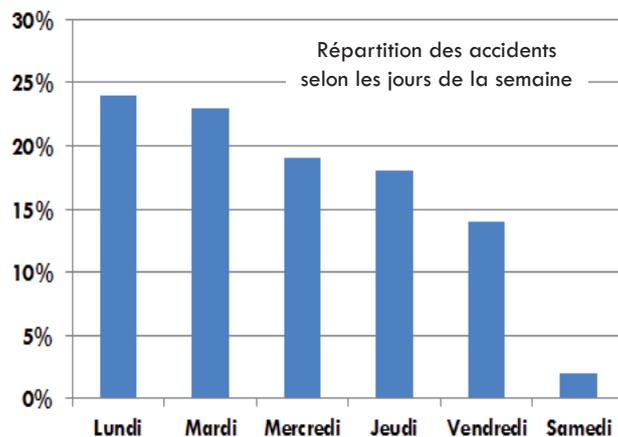
Selon les données des entreprises, lors du bûcheronnage, les **JAMBES ET** les **PIEDS** ont été blessés dans **45 %** des cas, les **BRAS ET** les **MAINS** dans **22 %** des cas, le **TORSE** dans **17 %** des cas et la **TÊTE** dans **16 %** des cas.

Le bûcheronnage, représente 51 % des accidents forestiers.



Les plaies causées par une tronçonneuse sont toujours graves :

- **LÉSIONS CUTANÉES COMPLEXES** : plaies larges, peu nettes, contaminées par de la terre, des fibres de vêtements, de l'huile...
- **LÉSIONS DES MUSCLES, DES TENDONS, PLAIES ARTICULAIRES** : blessures longues et délicates à cicatrifier
- **LÉSIONS DES NERFS** : paralysies, pertes de sensibilité ou séquelles douloureuses à long terme
- **LÉSIONS VASCULAIRES** : section de l'artère fémorale pouvant vider une personne de son sang en moins d'une minute !



La **CAPACITÉ DE CONCENTRATION** suivant les jours et heures de la semaine influence directement le taux d'accidents :

- un tiers des accidents a été causé par une chute de plein pied suite à une glissade ou un simple faux pas
- un autre tiers résulte de heurts des travailleurs pas des objets tombants, projetés ou revenant brusquement en arrière

Les **RÉACTIONS IMPRÉVISIBLES DU BOIS** de l'arbre en cours d'abattage provoquent 50 % des accidents.

2. PRÉVENTIONS

Pour identifier et maîtriser tous les risques des travaux mécanisés en forêt, il faut des **CONNAISSANCES**, du **SAVOIR-FAIRE** et de l'**EXPÉRIENCE**. Même les professionnels expérimentés ne sont pas à l'abri d'un accident : **10 RÈGLES DE SÉCURITÉ** sont toujours d'application.

1. NE JAMAIS PRENDRE DE RISQUES

Chacun doit apporter sa contribution : l'employeur fournit les équipements individuels de sécurité et organise la formation et le perfectionnement de ses collaborateurs ; ceux-ci respectent les prescriptions de sécurité et appliquent les méthodes de travail les plus appropriées.

2. NE JAMAIS TRAVAILLER SOUS LA PRESSION DU TEMPS

Aucun objectif de rendement et aucune pression ne justifient de risquer sa santé ou sa vie.

3. PREMIERS SECOURS GARANTIS

Tout travail forestier à risques impose d'organiser au mieux les secours : véhicule dans le sens de la sortie, trousse de secours toujours à proximité, essais de fonctionnement des moyens de communication (téléphone, radio...).

4. TRAVAILLER MINIMUM À DEUX

Pour des travaux forestiers à risques tels l'abattage, le façonnage ou le dégagement à la débroussailleuse, le travail en équipes (minimum 2 opérateurs) permet un contact visuel ou vocal avec les collègues de travail.

5. APPRÉCIER LES RISQUES EN ÉQUIPE

Avant le début des travaux, le chantier est visité en équipe pour repérer les risques et discuter la marche à suivre. Lors de l'avancement des travaux, tout nouveau risque est apprécié en équipe.

6. STOPPER OU COLLABORER

Tout travail débute si la marche à suivre est validée et comprise. Pour certains risques ou difficultés, il faut envisager de demander l'appui de ses collègues.

7. FIXER UN LIEU DE RETRAITE SÛR

Après avoir fixé la direction d'abattage, l'opérateur apprécie l'arbre et son environnement et choisit la méthode d'abattage. En fonction de cela, il détermine un lieu de retraite sûr et prépare l'accès.

8. OBSERVER LA CHUTE DE L'ARBRE DEPUIS LE LIEU DE RETRAITE

Dès la chute de l'arbre, l'abatteur se rend immédiatement sur le lieu de retraite pour apprécier la situation : arbre au sol, couronne des réserves stable, éventuels risques de branches accrochées dans les couronnes.

9. APPRÉCIER SES RESPONSABILITÉS

Toujours pratiquer des opérations et manœuvres en fonction de son niveau de compétence et de ses facultés d'adaptation.

10. TOUJOURS APPLIQUER CES RÈGLES

Etre conscient d'avoir la responsabilité de sa propre sécurité mais également celle des collègues.

6.

T

R

A

V

A

i

L

E

N

F

O

R

Ê

T

F

O

R

Ê

T

3. TROUSSE DE PREMIERS SECOURS

Lorsque l'accident n'a pu être évité, le plus important est d'y être préparé : il faut avoir le bon réflexe et disposer des moyens d'intervention qui permettront d'éviter l'aggravation de l'état de la victime et, peut-être, de sauver une vie. Élément de votre sécurité, cette **TROUSSE** doit toujours être **À PORTÉE DE VOTRE MAIN**. Elle est **OBLIGATOIRE**. La boîte ou sac doit être **ÉTANCHE À LA POUSSIÈRE ET À L'HUMIDITÉ**.



© CDAF asbl

PRODUITS

- liquide antiseptique (incolore)
- collyre ou Dacryosérum
- compresses stériles en sachets individuels
- pansement compressif
- bandes élastiques
- rouleau de sparadrap
- pansements autoadhésifs individuels
- couverture isothermique de survie
- liquide désinfectant (pour le lavage des mains)
- gants à usage unique
- écran facial de bouche-à-bouche
- tire tique

INSTRUMENTS



© CDAF asbl

- pince à écharde



© CDAF asbl

- ciseaux à bouts ronds, bien affûtés



© CDAF asbl

- épingles de sûreté

Si vous ne pouvez emporter avec vous la totalité de ces matériels, produits, instruments, ayez toujours, au minimum, des pansements compressifs et un tire tique. Ce matériel peut être rangé dans une **TROUSSE, TRÈS COMPACTE**, qui se porte **À LA CEINTURE** (banane). Si vous y placez des produits à durée de conservation limitée, n'oubliez pas de vérifier leur **DATE DE PÉREMPTION** et de les renouveler.



© CDAF asbl



© CDAF asbl



© CDAF asbl

4. PREMIERS GESTES

Toute personne travaillant en forêt devrait suivre une formation au secourisme sur des principes fondamentaux :

- éviter un autre accident
- examiner la victime
- appeler ou faire appeler les secours spécialisés, correctement
- arrêter un saignement abondant
- pratiquer le bouche-à-bouche et le massage cardiaque en cas d'arrêt respiratoire et d'arrêt cardiaque
- utiliser un défibrillateur
- connaître la conduite à tenir face à quelqu'un qui souffre de brûlures, de plaies, de fractures

PROTÉGER	EXAMINER	ALERTER	SECOURIR
 <p>Eviter qu'un autre accident ne se produise en faisant cesser le danger, à condition de le faire sans risque pour soi-même ou pour d'autres personnes</p>	 <p>Saignements ? Conscience ? Respiration ? Circulation ?</p>	 <p>Préciser : lieu de l'accident, possibilités d'accès, nombre de blessés, nature de l'accident et lésions constatées, toute situation particulière utile de signaler. Suivre les conseils de son interlocuteur et ne jamais raccrocher le premier.</p>	 <p>Compresser plaie ? Bouche à bouche ? Massage cardiaque ? Déplacer ?</p>

5. APPELS D'URGENCE



100
Service médical d'urgence et pompiers



112
Numéro d'appel européen en cas d'accident ou d'agression



101
Police fédérale - Numéro d'appel pour des accidents de la route sans blessés



070 245 245
Centre Anti-poisons



071 448 000
Centre des grands brûlés



105
Croix-Rouge - Aide et intervention en cas de sinistres et de catastrophes

6.
T
R
A
V
A
I
L
E
N
F
O
R
Ê
T